
Renvoi au comité de salut public de l'adresse du comité révolutionnaire de l'arrondissement de la rue Tupin, séant à Commune-Affranchie, qui sollicite la Convention à repousser toute idée de trêve et fait part de la misère des patriotes lyonnais, lors de la séance du 23 ventôse an II (13 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de salut public de l'adresse du comité révolutionnaire de l'arrondissement de la rue Tupin, séant à Commune-Affranchie, qui sollicite la Convention à repousser toute idée de trêve et fait part de la misère des patriotes lyonnais, lors de la séance du 23 ventôse an II (13 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 413;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30909_t1_0413_0000_6

Fichier pdf généré le 22/01/2023

braves défenseurs de la République ont remporté sur les traîtres de Toulon et leur triomphe de la reprise de cette ville infâme.

La 2^e l'inauguration des bustes des premiers martyrs de la liberté, Marat et Pelletier, et l'érection de leur ci-devant église qui ne peut être d'aucune utilité à la nation, en un temple dédié à la raison éternelle.

La 3^e, l'anniversaire de la mort du dernier de nos tyrans-rois.

Ce seroit abuser de vos momens si précieux à la République, de vous entretenir de toutes ces fêtes, en mettant sous vos yeux, que les arbres de l'égalité, de la réunion et de la fraternité, ont été plantés à côté de celui de la liberté : que les déesses de la raison et de la guerre avec des vestales, étoient représentées par des citoyennes de notre commune, parées avec cette simplicité qui fait l'ornement du beau sexe, et portées dans des chars ornés de guirlandes : que la charrue, cette nourrisière de la République avec tous les attributs de l'agriculture, suivait ce superbe mais simple cortège : que les hymnes patriotiques furent chantées par les voix des deux sexes soutenues d'une musique guerrière pendant toute la marche : et qu'enfin un repas civique suivi d'un bal champêtre, ou la gaieté et la joie étoient peintes sur tous les visages et regnoient dans les cœurs, ont couronné les deux premières fêtes.

Mais, ô prodige de la liberté ! L'anniversaire de la mort du tyran a eu quelque chose de bien frappant pour les partisans de l'aristocratie et pour les amis de la Royauté ! Ce n'étoit plus un char de triomphe superbement attelé qui portoit le ci-devant Capet, mais un vil tombeau auquel on avoit attaché une rossinante qui sembloit même traîner avec regret un vieux manequin qui le représentoit. Conduit ainsi au champ de la Révolution, ci-devant le champ de Bellonne après en avoir fait le tour pendant trois fois : et là en présence des bustes des deux premiers martyrs de la liberté, Pelletier et Marat, un brave sans-culotes de notre société lui tranche la tête d'un coup de sabre et la fait rouler à leurs pieds. Les cris répétés de : « périssent ainsi tous les tyrans des peuples et de Vive la République, Vive la Montagne », retentirent dans les airs. La danse de la Carmagnole finit cette cérémonie. De là nous nous rendîmes deux à deux, chacun donnant le bras à une citoyenne, dans le temple de la raison, où un de nos sociétaires prononça un discours analogue à la circonstance qui fut couvert des plus vifs applaudissements et des mieux mérités.

Le Ciel, Citoyens Législateurs, sanctionna toutes ces fêtes : nous ne pouvons pas en douter ? Car, il ne fut jamais si beau : et de mémoire d'homme, jamais dans cette triste saison, le blond-phœbus n'a fait une si brillante toilette.

Nous félicitons la Convention de s'être déterminée à ne point faire de trêve avec les tyrans et de son décret qui affranchit tous les esclaves. Restez à votre poste ; voilà nos vœux. »

DESCOUX (présid.), COUMAUX fils (secrét.).

16

Les membres composant le comité révolutionnaire de l'arrondissement de la rue Tupin, séant à Commune-Affranchie, écrivent à la Convention nationale : point de paix, point de trêve ; tel est le cri des véritables républicains : nous ne ferons point de phrases, pour vous inviter à rester à votre poste, et à ne pas oublier les malheureux patriotes lyonnais, qui gémissent dans la misère.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité de salut public (1).

17

La société populaire et révolutionnaire de Maubeuge écrit à la Convention en ces termes : « Nos ennemis demandent une trêve de deux ans ; nous vous envoyons notre vœu : vous verrez que dans cette circonstance, comme dans toutes les autres, les hommes libres ne sont pas d'accord avec les tyrans.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[La Sté popul. à la Conv. ; Maubeuge, 18 vent. II] (3).

« Représentans,

Nos ennemis demandent une trêve de deux ans. Nous vous envoyons notre vœu et celui de la Division, vous verrez que dans cette circonstance, comme dans toutes les autres, les hommes libres ne sont pas d'accord avec les tyrans. Vive la République. »

GOUBERT (présid.), ROBIN (secrét.).

[La Sté popul. et les militaires républ. de la Division Colaud, à la Conv. ; s. d.].

« Législateurs,

Les mots de paix et de trêve, échappés aux lèvres sanglantes des bourreaux de nos amis et de nos frères, nous ont profondément indignés. La destruction de tous les brigands qui menacent notre liberté ! Telle a été notre réponse. Elle fût la vôtre aussi, et nous n'en sommes pas étonnés. Courageux Montagnards ! vous, dont les efforts constants ont tant de fois sauvé, au milieu des orages, le vaisseau de l'Etat, le pourriez-vous confier aux périls non moins certains d'un calme perfide ? Non ! de nouvelles trahisons ne vous ont pas séduits. Trop philosophes, trop politiques pour ne point sentir que l'instant n'est pas venu de se livrer aux charmes du repos, vous en avez repoussé la déshonorante proposition. Poursuivez, marchez toujours du même pas dans la plus belle carrière qu'aucun peuple ait jamais parcourue ; nous partageons vos sentimens, et nos bras ne déposeront les armes que la Patrie leur a confiées, qu'alors que rien n'en menacera plus les beaux destins. La paix avec des despôtes !

(1) P.V., XXXIII, 274. B⁴ⁿ, 24 vent. (1^{er} suppl^t).

(2) P.V., XXXIII, 274. B⁴ⁿ, 24 vent. (1^{er} suppl^t) ; C. univ., 24 vent.

(3) C 295, pl. 992, p. 21, 22.